RCS : AIX EN PROVENCE
Code greffe : 1301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AIX EN PROVENCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2018 B 00078
Numéro SIREN : 834 496 663
Nom ou dénomination : ABIOPEST

Ce dépôt a été enregistré le 16/01/2018 sous le numéro de dépôt 902

ABIOPEST

Société par actions simplifiée

Capital : 1 000.00 euros

Siège social : 37 Boulevard Aristide Briand

13 100 AIX EN PROVENCE

834 496 663 RCS AIX EN PROVENCE

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 12 Janvier 2018

L'an deux milles dix huit,

Le douze janvier, à 15h00

Les associés de la Société ABIOPEST, se sont réunis au siège social, sur convocation qui leur a été adressée individuellement par le Président.

L'assemblée est présidée par Monsieur CHARTIER Medhi, Président.

Le Président constate que sont présents ou représentés :

- Monsieur LE ROUX Luc

- Monsieur CHARTIER Medhi ;

Soit au total, deux associés présents ou représentés, totalisant 100 actions.

Le Président déclare que, les conditions de quorum étant satisfaites, l'assemblée est valablement constituée. Elle peut valablement prendre ses décisions à la majorité requise.

Le Président déclare que tous les documents requis au titre des dispositions statutaires et légales ont été adressés aux actionnaires dans les délais requis, à l'occasion de leur convocation.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'assemblée est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Rémunération des Associés

Le Président prend la parole pour exposer les motifs des différentes discussions soumises à l'ordre du jour, puis lecture est donnée du rapport du Président.

Le Président déclare alors la discussion ouverte.

Aucun associé ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

Rémunération des Associés

L'assemblée générale après avoir entendu les associés, décide :

Qu'aucune rémunération sera allouée à :

Monsieur CHARTIER Medhi en qualité de président

Et Monsieur LE ROUX Luc en qualité de Directeur Général

Et cela pour une dure indéterminée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés.

Plus rien n'est à l'ordre du jour. Personne ne souhaite exprimer un quelconque commentaire sur le vote et personne ne demande la parole. La séance est donc levée à 16h00

Monsieur CHARTIER Medhi

Président

Monsieur LE ROUX Luc

Directeur Général